

CONDITIONS GENERALES DE VENTE | PIXandPIC INFOGRAPHIE 2D/3D

1. Clauses Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations effectuées par **PIXandPIC infographie 2D /3D | Nicolas Lépine**, N° SIRET : 524 746 245 00017

Le client peut consulter et télécharger simplement, librement et à tout moment ces conditions générales de ventes en cliquant sur le lien "Conditions Générales de Vente" sur le site « www.pixandpic.fr ». Ainsi, toute commande de prestation de service d'infographie passée par un client impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales de ventes présentées ci-après.

2. Confidentialité

Tous les documents traités restent confidentiels. PIXandPIC | Nicolas Lépine peut être amené à collaborer avec d'autres infographistes qui s'engagent à garder le silence sur tous les éléments dont ils seront amenés à prendre connaissance dans la transaction avec le client.

3. Devis

Le détail de la prestation est explicité dans la rubrique "Désignation de la prestation" du devis, par extension, la prestation ne comprend pas ce qui n'est pas cité.

Les prix et délais sont valables 30 jours à compter de l'émission du devis, en cas de non-signature passé ce délai, le prestataire se réserve le droit de soumettre un nouveau devis.

3. Commandes

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis signé et portant la mention "bon pour accord, j'ai lu et approuve les conditions générales de vente" et à la réception de l'acompte de 30% du prix total. Le retour du devis signé pourra être et scanné puis envoyer par mail ou par fax pour plus de rapidité, ou il sera envoyé par voie postale.

Il appartient au Client de transmettre à PIXandPIC | Nicolas Lépine tous documents nécessaires à la composition du dossier, tels que textes, plans, photos, etc... ainsi que les documents concernant la réalisation de votre projet : textes, titres, images, logos, etc... Les fournitures hors forfait telles que composition typographique, photographies et illustrations de toutes origines (images banques), documents d'archives, etc., éventuellement nécessaires à la réalisation du travail, ne sont pas comprises dans les prix indiqués, ainsi que la participation éventuelle à des prises de vues photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.

Toute annulation de commande en cours de travail, demandée par l'acheteur, entrainera le paiement des prestations effectuées.

4. Prestations

Engagements des parties : D'une façon générale, le commanditaire et le prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires

Fonctionnement

Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, le commanditaire s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

- fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) et signaler au prestataire tous ceux de ces éléments qui ne sont pas dans le domaine public en sorte que le prestataire soit constamment en mesure d'envisager si nécessaire l'acquisition des droits de reproduction y afférents. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le commanditaire.
- régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire.
- informer le prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.
- Au besoin le prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le commanditaire.

- Le prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Le prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le commanditaire de l'avancée de la réalisation du contrat et ce, notamment, au travers de validations soumises au commanditaire.

Etapas de Fonctionnement Images Architecture & Promotion Immobilière

- Réception de tous les éléments constituant le dossier; images existantes, plans, situation, et modèle 3d éventuellement.
- Détermination des besoins, Présentation et Acceptation du devis.
- Modélisation en 3d des bâtiments d'après les plans et façades, ou récupération du fichier 3d (format 3ds, max, maya)

Attention, si la saisie 3d n'est pas exploitable : format incompatible, modélisation sans calques, nombres de faces trop importantes ralentissant les calculs, etc... nous devons remodeliser le bâtiment.

- Validation de la modélisation et des matériaux.
 - Création et validation des points de vue caméras.
- Après cette étape, le rendu est définitif, ou bien fera l'objet d'un supplément pour toute modification architecturale.
- Calcul 3d du rendu de l'image.
 - Traitement Graphique d'habillage : Végétation, personnages, fond, etc...
 - Ajustement raisonnable des détails.
 - Envoi électronique de l'image.
 - Réglages éventuels des couleurs après l'impression de l'image sur le traceur du client.

Film 3d : Une description de l'animation sera proposée et validée par le client à la signature du devis. Le client pourra choisir des options d'animation (personnages réalistes et véhicules animés, scènes de nuit, etc..). Une fois le devis signé, si le client souhaite effectuer des modifications notables (parcours caméras différents, etc..) il devra s'acquitter de frais supplémentaires par modification. La modélisation 3d sera effectuée à partir des plans, ou de croquis précis (même principe de validation que pour les images «architecture» et «promotion immobilière»).

Le film sera envoyé sur support dvd ou électroniquement, selon le choix fait sur le devis.

5. Tarifs

Les tarifs de PIXandPIC | Nicolas Lépine sont exprimés en euros, TVA non applicable, Article 293 B du Code Général des Impôts. Ils peuvent évoluer en fonction de la politique tarifaire du moment. Le prix de vente retenu correspond à celui indiqué sur le devis.

6. Livraison

Le mode de livraison sera clairement défini dans le devis. Pour les images, la livraison pourra se faire par courrier électronique avec fichier joint, ou par serveur d'échange si le fichier dépasse 10 Mo. Si le devis le précise, le client pourra se faire envoyer l'image sur un support cd. Pour les films d'animation 3d, le client choisira également un envoi électronique et/ou l'envoi d'un support dvd, avec jaquette si précisé. PIXandPIC | Nicolas Lépine peut faire imprimer ses visuels via un imprimeur professionnel (panneau de présentation, affiches plastifiées, etc...), cependant, le client devra stipuler cette demande dans le devis, et les frais d'impressions seront à la charge du client.

7. Délais de Livraison

Les délais ou dates de livraison, qu'ils soient fermes ou non doivent être stipulés par écrit. Si la collaboration du client est nécessaire à la prestation de PIXandPIC | Nicolas Lépine ou convenue à l'avance, en cas d'attente, le délai sera prolongé d'autant de temps que le client n'aura pas répondu à cet engagement. Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du client ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, bug informatique, etc...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. PIXandPIC | Nicolas Lépine ne peut être tenu responsable du non respect des délais dans tous les cas de force majeure tels que, pannes informatiques et autres circonstances inévitables...

8. Conditions de paiement

Une facture détaillée vous sera envoyée après livraison des travaux. Les règlements se font par chèque à l'ordre de Nicolas Lépine ou par virement bancaire.

Les factures sont payables comme suit :

30% d'acompte à la commande (chèque ou virement) Le solde à 60 jours à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement est passible de pénalités journalières de 2 % du montant de la facture. En cas de non paiement de l'acheteur ou du non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PIXandPIC | Nicolas Lépine se réserve le droit de suspendre l'exécution des travaux d'infographie en cours ou de les annuler.

7. Réclamations

Le client devra vérifier les documents remis par PIXandPIC | Nicolas Lépine dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de la livraison des travaux d'infographie. Après ce délai, en cas de non réclamations, le service proposé par PIXandPIC | Nicolas Lépine sera considéré comme validé par le client. Si la prestation comporte des erreurs, le client devra adresser sa réclamation durant cette même période. Les réclamations se limiteront à des corrections et améliorations à apporter aux documents. En aucun cas il ne pourra s'agir d'une refonte totale de l'image 2d ou 3d, ou du film d'animation, si les erreurs constatées sont sans importance et n'affectent donc pas de manière conséquente le document. Si des modifications importantes sont demandées par le client après la validation du visuel ou du film, il sera nécessaire de réaliser un nouveau devis pour ces modifications. Les demandes de dédommagement de la part du client sont exclues à moins que PIXandPIC | Nicolas Lépine ne soit responsable par intention ou négligence grave.

8. Responsabilité

La responsabilité de PIXandPIC | Nicolas Lépine se limite aux dommages contractuels et prévisibles. Ceux-ci sont limités à hauteur de la valeur du contrat. PIXandPIC | Nicolas Lépine ne peut être tenu responsable des erreurs dues à des informations incorrectes, incomplètes ou non remises à temps par le client et décline toute responsabilité quant aux dommages ou pertes pouvant survenir durant le transfert des données vers le client. Le client est tenu de se prémunir contre la perte des données. La responsabilité quant à la perte des données se limite aux coûts usuels de remplacement. Ceux-ci se calculent sur la base des dommages qui auraient été occasionnés si les mesures de protection usuelles avaient été appliquées (sauvegarde de copies...). PIXandPIC | Nicolas Lépine ne peut être tenue responsable d'un mauvais rendu des couleurs d'une image dû à des impressions de mauvaise qualité. Concernant les films d'animations 3d, PIXandPIC | Nicolas Lépine n'est pas responsable d'un mauvais rendu de couleur et d'un rognage de l'image dû à des écrans ou lecteurs dvd de mauvaise qualité.

La responsabilité de PIXandPIC | Nicolas Lépine ne peut être engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment :

Du fait d'information, d'images, de son, de textes, de bande-vidéo contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés par le Client ; De la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées en intégralité ou partiellement par le Client sans accord express de l'auteur. Le Client prend l'entière responsabilité des documents qu'il fournit pour leur reproduction.

Le client s'engage à contrôler avant validation la maquette en conséquence de quoi, le client n'a pas la possibilité de mettre en cause la responsabilité de PIXandPIC | Nicolas Lépine après validation de la maquette dans le cas où il aurait omis de lui signaler une erreur ou omission apparaissant sur la maquette.

9. Droit de publicité

Au titre du droit moral du prestataire sur sa création, le commanditaire autorise le prestataire à faire mention de cette création comme exemple des réalisations du prestataire sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier. Il est convenu qu'en cas d'opération spécifique du commanditaire, et uniquement dans le cadre de la bonne marche de son activité, le commanditaire pourra demander un délai de confidentialité au prestataire qui ne pourra s'appliquer que sur acceptation de ce dernier.

10. Droits d'utilisation

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle Certains produits tels que images et chartes graphiques sont vendus avec un droit d'utilisation personnel qui interdit au client de procéder à toute cession, copie ou diffusion en public autres que celles prévues par la législation en matière de propriété et du droit à l'image. La création, objet de la commande ne peut être exploitée que dans les conditions définies à ladite commande.

Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du prestataire.

La signature ne peut être supprimée sans l'accord du prestataire.

Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création

11. Rupture

En cas de rupture du contrat avant son terme par le commanditaire ou le prestataire, le commanditaire s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du prestataire, à l'exception des données fournies par le commanditaire. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le commanditaire sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de l'auteur, de même que les projets refusés.

Incapacité de travail :

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le prestataire se réserve le droit rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le commanditaire le versement d'indemnités. Il est admis que le prestataire se doit d'avertir le commanditaire dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

11. Loi applicable

Les conditions générales de vente ci-dessus sont régies par le droit français. Tout litige ou contestation concernant ces conditions générales de vente sera soumis aux tribunaux de TOULOUSE.